

Journal académique

Numéro 81, janvier 2010

C'EST LE MOMENT D'Y ALLER ! TOUS ENSEMBLE !

Tableau noir pour l'école publique !

De la maternelle à l'université, en passant par le collège et le lycée, partout, c'est le même constat : avec ce ministère, demain, c'est aujourd'hui en pire !

Réduction drastique des moyens :

≈ 50 000 postes de moins de 2007 à 2010, ça fait des dégâts !

≈ Suppression de 3000 postes de maître(ss)es des RASED en 2009 ;

≈ Mise à mort de la formation professionnelle des enseignants en 2010.

Lutter contre les difficultés scolaires de nos élèves, garantir une formation professionnelle initiale aux enseignants, créer des postes de titulaires-remplaçants pour qu'il n'y ait plus de classes sans prof, c'est pourtant une priorité ! Pas pour le ministère...

Autoritarisme à tous les niveaux

La "réforme" des lycées et le décret sur l'organisation des EPLE renforcent le pouvoir des chefs d'établissements. Pire, ils introduisent une nouvelle hiérarchie entre collègues en donnant un rôle accru au "conseil pédagogique".

Dans le 1^{er} degré, le rapport de l'IGEN de juillet 2009 et l'avis du député UMP, Dominique Le Menèr (lors de l'examen du budget 2010), rappellent l'urgence de mettre en place les **Établissements Publics d'Enseignement Primaire** (EPEP). Ces "regroupements d'écoles" seront dirigés par un directeur-chef d'établissement, dont la mission explicite sera de faire appliquer toutes les contre-réformes qui "passent mal" dans les salles des maîtres. Adieu la

liberté pédagogique, bienvenue la politique pédagogique pilotée par les évaluations nationales !...

La logique de fichage de nos élèves progresse de manière inquiétante avec Base Élèves, Sconet, APB, etc.

Précarisation accrue des personnels

Dans les écoles, les collèges, les lycées, la pénurie de titulaires-remplaçants est un fléau. Il faut recruter d'urgence !

Mais pour "améliorer les pratiques liées aux remplacements", le Recteur et le Ministre n'ont qu'une seule idée en tête : recruter des précaires (étudiants en master et jeunes retraités !).

La précarité, ça suffit ! Nos collègues EVS en ont marre des contrats de 24 ou de 36 mois. Ils réclament leur titularisation et sont soutenus par les équipes ! Le futur Contrat Unique d'Insertion (CUI) ne réglera rien, il ne fera que "pérenniser la précarité".

Mais, partout, on lutte, on se mobilise...

≈ À St-Ouen, des parents ont occupé toutes les écoles de la ville au mois de décembre, contre le manque de remplaçants dans les écoles ;

≈ Dans plusieurs villes, les élèves ont manifesté contre la "réforme" des lycées ;

≈ Le 10 décembre dernier, des milliers d'enseignants des lycées ont fait grève à l'appel d'une intersyndicale académique ;

≈ Des centaines de parents portent plainte contre le fichage de leurs enfants dans Base Élèves.

Et, l'éducation nationale n'est pas isolée !

Le gouvernement veut "rentabiliser" tous les services publics. Le projet de loi de privatisation de la Poste est en cours d'examen à l'assemblée. Avec le plan Bachelot, c'est la logique du privé qui s'impose à l'Hôpital Public. Un vaste plan d'asphyxie financière des collectivités territoriales se met en place avec la réforme de la taxe professionnelle.

Des grèves, des manifs, la votation nationale contre la Privatisation de La Poste témoignent de la résistance des personnels !

Mais il faut faire converger ces luttes, faire grève tous ensemble !

Déjà, les mobilisations se multiplient :

≈ Boycott des évaluations nationales CM2 du 18 au 22 janvier ;

≈ Manifestation au ministère pour des postes de remplacements pour le 93 mercredi 20 janvier ;

≈ Grève Fonction Publique jeudi 21 janvier ;

≈ Manifestation Éducation nationale samedi 30 janvier 2010.

Après le 21 janvier, certains établissements ont reconduit la grève comme à Saint-Denis ou à Vitry. Des AG du primaire ont approuvé l'idée d'une grève d'une semaine du 8 au 12 février, elle est soutenue par Sud Éducation et les personnels attendent que l'appel devienne intersyndical pour se déclarer en grève. Ces propositions de luttes s'inscrivant dans la durée doivent être popularisées afin de construire le rapport de force nécessaire pour faire revenir le gouvernement sur ses contre-réformes.



Non aux équipes mobiles de sécurité au lycée Lucie Aubrac à Pantin!

Après avoir annoncé la suppression de milliers de postes dans l'Éducation nationale, Luc Chatel, en présence du ministre de l'Intérieur, avait au début du mois d'octobre inauguré la mise en place d'équipes mobiles de sécurité (EMS) au lycée Jean Zay à Aulnay-sous-Bois. Ces équipes, qui doivent s'installer dans cinq établissements de l'Académie, doivent intervenir aux abords et dans les établissements connaissant des troubles, sur demande des chefs d'établissement.

La présence de ces équipes ne correspond à aucune demande des enseignants. Bien au contraire, ils redoutent que la venue des EMS ne provoque l'incompréhension et le doute, et donc rende plus difficile l'exercice de leur travail. La confiance qui existe entre enseignants et élèves pourrait être ébranlée, la présence des EMS constituant une négation de la réalité des établissements, c'est-à-dire leur capacité à entretenir avec les

élèves des relations et un climat propice au travail.

C'est bien ce qui explique les événements qui se sont déroulés le jeudi 7 janvier 2010 au lycée Lucie Aubrac à Pantin, ainsi qu'en témoigne le communiqué ci-dessous, rédigé par les enseignants qui ont débrayé:

Surveiller plus pour éduquer moins

Communiqué d'enseignant-e-s du Lycée Lucie Aubrac grévistes ce jour contre la mise en place d'une équipe mobile de sécurité dans leur établissement.

Cet après-midi, jeudi 7 janvier 2010, des enseignant-e-s du Lycée Lucie Aubrac de Pantin ont décidé de stopper les cours. En effet, ils ont appris qu'une équipe mobile de sécurité (EMS) du rectorat de Créteil s'installait

dans ce lycée à compter du lundi 11 janvier 2010. Les enseignant-e-s considèrent que la mise en place d'un tel dispositif est une insulte quant au service public qu'ils se doivent de

rendre aux élèves, va à l'encontre de l'essence même de leurs missions et risque d'altérer la confiance des élèves que les enseignant-e-s et personnels d'éducation s'efforcent chaque jour d'obtenir.

De plus, il est à noter que si les crédits concernant l'Éducation nationale fondent (80 000 suppressions de postes d'enseignants sur 5 ans, baisse des crédits pédagogiques, du fonds social lycéen...), de l'argent, on en trouve pour créer ce type de poste !

L'ère du surveiller plus pour éduquer moins est donc une réalité... Dommage pour nos jeunes auxquels des enseignant-e-s croient encore.

Pantin, le 7 janvier 2010

SUD-Éducation, qui a dès l'origine condamné cette politique sécuritaire et répressive, qui réduit le métier à de la discipline ou à une simple domestication de "sauvageons" continue d'appeler à s'opposer à la venue des équipes mobiles de sécurité, par la grève au besoin et en informant les parents et les élèves de notre refus d'accepter une conception de l'éducation et de l'enseignement qui n'est pas la nôtre. SUD-Éducation demande au Recteur de l'Académie de Créteil de renoncer à cette politique sécuritaire et de retirer les EMS du lycée Lucie Aubrac à Pantin.



Agression au lycée Darius Milhaud, au Kremlin-Bicêtre

Créteil, le 12 janvier 2010 Nous tenons d'abord à nous associer à la douleur de la famille et des proches d'Hakim, décédé ce vendredi 8 janvier, suite à l'agression qui a eu lieu au lycée Darius Milhaud, au Kremlin-Bicêtre. La mort d'un jeune homme de 17 ans est toujours une tragédie.

Si ce drame a malgré tout un caractère exceptionnel, il ne faut pas qu'il fasse oublier les violences quotidiennes qui ont lieu dans ce lycée comme dans beaucoup de lycées et collèges de l'académie. Pour SUD Éducation, la mise en place de réponses sécuritaires (Équipes Mobiles de Sécurité, portiques, caméras de surveillance,...) ne peut empêcher de tels drames. La sécurité des élèves et des équipes est une des préoccupations de tous au sein des établissements scolaires. Mais, plutôt que de s'attaquer aux conséquences, il faut s'attaquer aux racines de la violence. Elles sont pour nous d'origine sociale. Dans le cadre scolaire, il faut des moyens humains et pérennes pour prévenir ce genre de tragédie. Au lycée Darius Milhaud, il existe 12 équivalents temps plein d'assistants d'éducation pour 1530 élèves. Souvent occupés à des tâches administratives, peuvent-ils suivre et prendre en charge individuellement les élèves afin d'assurer la sérénité de l'enseignement ? Ces moyens doivent servir à favoriser le dialogue avec les élèves et la disponibilité des équipes éducatives. Il serait trop facile de faire de ce triste évènement une conséquence directe des réductions des moyens de vie scolaire dans l'Éducation Nationale. Par contre, prétendre que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes au sein du lycée Darius Milhaud est tout aussi offensant pour Hakim et pour tous les autres membres de la communauté du lycée. Nous tenons encore une fois à apporter notre soutien à la famille et aux proches d'Hakim dans ces moments douloureux.

Créteil, 12 janvier 2010

Un pas de plus vers la privatisation du service public d'éducation...

Depuis quelques années, les partenariats entre les lycées de Seine-Saint-Denis et différentes institutions se multiplient : ateliers sciences po, association « Réussir aujourd'hui » (d'anciens énarques et hauts fonctionnaires viennent expliquer le mercredi après-midi à des élèves volontaires comment « réussir sa vie » - sic), etc., souvent en lien avec le statut de « sites d'excellence » (excellence sans aucuns moyens supplémentaires, re-sic) accordé par le ministère à certains lycées. Dernier partenariat en date : la fondation Carla Bruni-Sarkozy (CBS) (1) qui propose d'aider des élèves de lycées de banlieues à poursuivre leurs études dans les domaines artistiques. Pour tous ces partenariats, les enseignants regrettaient, entre autres choses, le caractère sélectif des dispositifs : certains élèves, en général les meilleurs, bénéficient d'aides et d'un meilleur encadrement ; rien n'est prévu pour le reste des lycéens, en particulier ceux en difficulté. De plus, il s'agit à chaque fois d'améliorer l'image d'un établissement dans un cadre de concurrence entre lycées ; concurrence renforcée par la remise en cause de la carte scolaire. Mais la fondation CBS introduit en plus une grande nouveauté dans l'Éducation nationale : elle financerait directement ou par l'intermédiaire du rectorat des intervenants extérieurs ou des enseignants, ainsi que du tutorat permettant d'aider à l'orientation. Plus clairement : la fondation, financée notamment par l'entreprise Lancôme (voir le site : http://www.lancome.fr/_fr/_fr/revelations.htm), versera de l'argent au rectorat... qui payera ainsi des enseignants, voire des Copsy, en HSE pour coacher les élèves sélectionnés. Cela entraîne à terme, forcément, l'adaptation de l'Éducation nationale à d'autres logiques que celles d'un service public : l'éducation que l'on propose aux élèves ne doit pas dépendre du nombre et de la qualité des sponsors que se trouve chaque établissement scolaire, ni d'ailleurs, d'aucun sponsor du tout.

(1) Ce partenariat est déjà mis en place, depuis septembre, dans certains lycées, notamment le lycée Olympe de Gouges, Noisy-Le-Sec, 93.

Sédentarisation = Suppression des RASED ? Un maître E "sédentarisé" nous raconte...

Le budget 2009 aura été celui d'un vaste "plan social" des personnels enseignants spécialisés des RASED. 3000 d'entre eux ont été supprimés par le gouvernement. Aujourd'hui en Seine-Saint-Denis et ailleurs, nos élèves manquent encore plus d'interventions des maîtres E et G ! L'inspecteur d'académie du 93 et de nombreux IEN ont refusé ce terme de "suppressions de postes de RASED". Ils évoquaient, en parlant de la "sédentarisation" des maîtres E, d'une "concentration" des moyens sur une seule classe. Nous avons testé cette "hypothèse" en demandant à un jeune professeur des écoles affecté sur un poste de maître E sédentarisé ce qu'il en est vraiment....

Tu as été nommé sur un poste de maître E sédentarisé cette année. Comment ce poste t'a-t-il été attribué et présenté ? Comme un poste d'enseignant spécialisé ou comme un poste de classe banale ? Comme un poste de classe banale.

Quel est le suivi de l'IEN de circonscription par rapport à ton poste de maître E ?

Aucun

En quoi es-tu inséré au RASED dont ton groupe scolaire dépend ? Quelles sont tes relations avec les autres membres du RASED ?

En tant qu'enseignant de classe normale en rapport aux élèves de ma classe uniquement.

En quoi es-tu une "personne-ressource" pour le traitement des difficultés scolaires de toute l'école où tu es affecté ?

En rien.

L'IEN de circonscription ou les conseillers pédagogiques t'accompa-

gnent-ils pour assurer tes missions de maître E ?

Non.

Penses-tu que ton poste est celui d'un PE adjoint "classique" comme ceux de l'ensemble des autres collègues ?

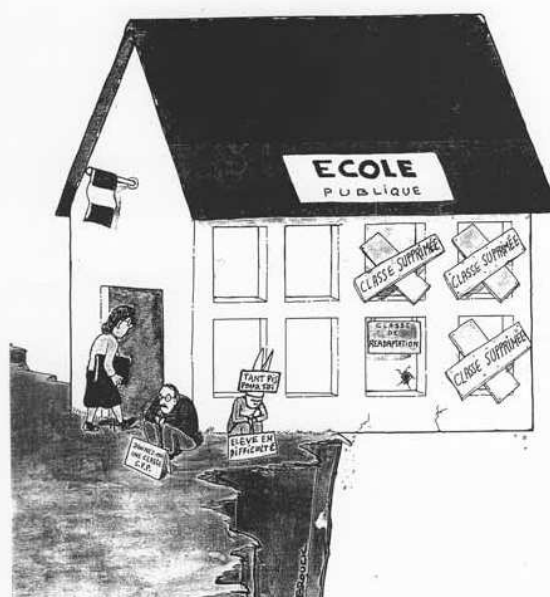
Je pense avoir simplement un poste de PE avec ma classe à moi.

Que penses-tu de cette opération de "sédentarisation" des maîtres E ? Est-ce une "concentration" des moyens RASED sur une seule école ? Ou bien est-ce la disparition d'un poste d'enseignant spécialisé, transformé en poste de PE adjoint "classique" ?

Disparition puisque je n'interviens que dans ma classe.

Y a-t-il assez d'intervention E et G sur ton école ? Que faudrait-il faire pour que ça change ?

Un poste de maître E supplémentaire serait plus adapté.



COMPTE-RENDU DE LA CCP DES PERSONNELS NON-TITULAIRES DE SAE DU 17 DÉCEMBRE 2009

Après le fiasco des 2 premières CCP, pour lesquelles les éluEs n'avaient pas envoyé de questions à ajouter à l'ordre du jour, nous avons décidé d'une unité intersyndicale cette fois-ci, avec le SNES, FO et la CGT Educ'action.

J'avais donc envoyé un courrier, dans les temps, mentionnant toute une série de questions à poser pendant la CCP. Le SNES avait envoyé sensiblement les mêmes questions, à quelques exceptions près.

Avant le déroulement de l'ordre du jour, nous avons lu une déclaration commune, élaborée avec les autres éluEs.

Ensuite, M. Reymond a débuté la séance.

À la question des engagements de l'administration sur les bonnes pratiques de l'Académie de Créteil quant à la formation et à la sensibilisation à l'emploi, ainsi qu'au recrutement et à la durée des contrats d'AED, l'administration s'est offusquée.

Au niveau de la formation à l'emploi, elle aurait convoqué près de 950 personnes pour formation d'adaptation à l'emploi entre septembre et octobre, parmi les nouveaux assistants pédagogiques et assistants de vie scolaire. À mon sens, il ne s'agit que de nouveaux AVS, dont l'adaptation à l'emploi est essentielle, notamment pour les AVS-i. Il ne s'agit en aucun cas d'assistants d'éducation. Je n'ai pas eu connaissance de formations disponibles pour des assistants pédagogiques, entrés en fonction en septembre 2009.

L'administration rappelle qu'il ne tient qu'aux assistants d'éducation de s'inscrire individuellement à des formations proposées par le PAF.

Sauf que, à la consultation du PAF pour 2009-2010, seules deux formations concernent les assistants pédagogiques nouvellement nommés, et une seule les assistants d'éducation qui ont pris leurs fonctions depuis janvier 2009. Or, comment s'inscrire au PAF alors que le renouvellement de contrat n'est pas assuré d'une part, ou lorsque le contrat n'est signé qu'en septembre ?

Par ailleurs, l'administration s'engage à sensibiliser les chefs d'établissements à ces questions de formation et de participation au PAF, même si elle s'étonne que les informations ne soient pas diffusées dans les vies scolaires de l'académie... nous serions même à la limite du mensonge !

Contacté à plusieurs reprises, le rectorat n'a pas daigné répondre à nos courriers concernant le renouvellement de contrats d'AED sur 6 mois. À cette question, l'administration répond que ces contrats sont signés en faveur des AED, et que sur 5781 contrats d'AED, seuls 223 contrats ont été signés sur 6 mois. La question sur les périodes d'essai déguisées a été savamment éludée. M. Reymond a juste rappelé que lors d'un renouvellement, la période d'essai ne s'applique plus.

Dénonçant la forte dégradation des conditions d'emploi des AED à la rentrée 2009, l'administration a répondu à un certains nombres de nos questions :

⚡ Sur le **respect des durées de préavis**, elle s'engage à améliorer l'information auprès des chefs d'établissement et à respecter les délais ;

⚡ Sur la circulaire n°2008-108 (**autorisation d'absences pour concours et examens**), il est rappelé que les textes ne font "qu'inviter" les chefs d'établissement à autoriser les agents qui en font la demande, uniquement pour les concours et/ou la formation pour lesquels ils sont régulièrement inscrits. Les deux jours de préparation portent sur TOUTES les sessions (écrits et oraux) ;

⚡ Concernant le **respect des droits à la protection**, l'administration rappelle que les détériorations sur véhicules sont prises en charge par l'académie. Pour le harcèlement moral, conformément à l'article 11 de la loi du 13/07/1983, l'agent doit apporter les preuves.

M. Reymond nous fait part des 82 millions d'euros dégagés par l'Académie de Créteil pour les AED, sans toutefois préciser comment ni à quoi ils allaient être alloués.

Contrairement à ce qu'il avait été dit lors des précédentes CCP, aucune plaquette d'information ne sera éditée, l'administration estimant que les informations disponibles sur le site de l'éducation nationale sont suffisantes : textes intégraux des décrets et circulaires, parfois illisibles, souvent difficilement interprétables. L'administration a également fait référence au BO n°32 du 28/08/2008 concernant la mise en place du dispositif d'accueil des AED, et nous a même conseillé de l'afficher en vie scolaire : après recherches, il s'agit en réalité de la circulaire n°2008-108 modifiant les conditions de recrutement et les missions des AED. En aucun cas cette circulaire n'informe les AED sur les droits et leurs devoirs.

Les AED ne sont pas éligibles à la prime ZEP. Toutefois, le représentant du recteur trouve cette demande légitime, à la seule condition qu'elle se fasse au niveau des instances nationales. L'élue SNES faisant partie du bureau national pour les AED, et moi-même participant à la commission vie scolaire SUD Éducation, nous avons décidé d'essayer de faire remonter cette information.

Sur la question des tickets CESU, l'administration nous a informé que toutes les informations sur les aides sociales et leurs bénéficiaires sont disponibles sur le site du rectorat de Créteil. Il ne tient qu'aux AED d'en faire la/les demandes. Toujours rien sur l'obligation des chefs d'établissements d'informer leurs agents de ces aides !

La question des VAE a été savamment éludée... Lorsque j'ai évoqué l'avenir d'étudiants qui s'engageaient dans des études longues (BAC+5 à BAC+8), le service juridique s'est offusqué en affirmant que seules les études de médecine dépassaient les six années d'études après le BAC. Face à tant de méconnaissance, j'ai dû faire état de mon cas personnel d'ex-doctorante en géographie : il m'a été répondu qu'il existait des dispositifs d'emploi à l'université, telles que les vacances...

Enfin, à la question du devenir des AED après leurs six années de contrat, l'administration, appuyée par le service juridique (Mme Faure), a bien rappelé que l'emploi d'AED est un emploi précaire, ce que pérennise donc le ministère. Il s'agit là d'une déclaration officielle, en CCP, ce qui est extrêmement inquiétant pour l'avenir.

L'administration se cache derrière une question posée par un sénateur au ministère de l'éducation nationale (question écrite n° 05826 de M. Yves Détraigne (Marne - UC) publiée dans le JO Sénat du 16/10/2008), à laquelle le ministère a répondu qu'il appartient aux assistants d'éducation de tirer profit de leur mission pour préparer leur insertion professionnelle dans un emploi de droit commun.

Le SNES avait posé d'autres questions, concernant la transformation des contrats des MDP en AED d'une part, et la conversion des CAE-CAV en AED d'autre part. Les MDP auront la garantie de tous leurs droits antérieurs, ainsi que leurs salaires, sans aucune limitation de durée de leurs contrats.

La circulaire du 12 octobre 2009 destinée aux chefs d'établissements ne concernerait que 15 ou 16 CAE-CAV sur l'académie. L'administration précise qu'il ne doit s'agir que de demandes au cas par cas, si les états de service sont exceptionnels, et dont la présence est essentielle sur les établissements.

Pour le bilan, M. Reymond a été extrêmement agressif envers les éluEs, discourtois et cherchant à nous déstabiliser, envers moi en particulier, ma tête ne lui revenant décidément pas. À plusieurs reprises, il a menacé de suspendre la séance si je continuais mon attitude. Même que l'élú CGT est intervenu à un moment pour prendre ma défense face à l'agressivité et au délit de faciès de M. Reymond.

Je lui ai tout de même rappelé que le respect allait dans les deux sens, et que lorsqu'il arborait son téléphone portable, qu'il en écoutait les messages, il manquait de respect aux élus de la CCP ainsi qu'aux autres membres de l'administration.

Face à nos attaques, il nous a même suggéré de venir en tant qu'observateur invité aux prochaines CAPA de contestation des notes. Il faudra discuter de cette proposition en équipe.

Avec les autres éluEs, nous avons décidé de saisir très rapidement la CCP pour dénoncer certains contrats précaires (6 mois, harcèlement, conditions d'emploi, etc...), et de continuer à agir en intersyndicale.

Morgane Tatibouet ☐

Défendre et améliorer les retraites : c'est possible avec une autre répartition des richesses

Nicolas Sarkozy, dans son intervention du 25 janvier, a affirmé vouloir maintenir le niveau des pensions et le système par répartition, et être ouvert à toutes les solutions ! Pour cela, MEDEF et gouvernement devraient s'attaquer enfin à l'inégale répartition des richesses, aux dividendes famoureux des actionnaires, aux écarts de salaires monstrueux, à la liberté de licencier qui fait exploser le taux de chômage et mine les recettes de l'assurance vieillesse... Ce n'est sans doute pas la voie qu'ils vont choisir ! Nous ne sommes pas naïfs : les réformes antérieures ont conduit à une baisse du niveau des pensions qui va se poursuivre dans l'avenir. Au contraire, il faudrait largement améliorer la situation des retraité-es puisqu'un million vivent en dessous du seuil de pauvreté, qu'une femme retraitée sur trois touche moins de 700 € par mois et que 600 000 personnes âgées dépendent du minimum vieillesse...

Patronat et gouvernement ont divisé pour régner

1993 : Diminution des pensions du régime général (secteur privé) de 20% en les calculant sur la moyenne des salaires des 25 meilleures années, au lieu des 10, en les indexant sur les prix et non plus les salaires, en attribuant une pension complète pour 40 années de cotisation au lieu de 37,5 ans. Et en les réduisant d'une décote de 5% par année manquante !

2003 : la Fonction publique subit le même sort et ne conserve qu'un seul avantage, le calcul de la pension sur le salaire des 6 derniers mois. Public et privé passent alors à 41 ans de cotisation et même plus avec un dispositif augmentant automatiquement cette durée des deux tiers de l'augmentation de l'espérance de vie.

2007 : À leur tour, les régimes spéciaux sont victimes de la contre-réforme.

Aujourd'hui, Nicolas Sarkozy et son gouvernement annoncent, pour tous les salarié-es du privé comme du public, une nouvelle régression du droit à la retraite. Dans le même temps, il favorise les inégalités en laissant faire, voire en justifiant, les salaires scandaleux des hauts dirigeants, et le niveau de profits jamais atteints pour les actionnaires. Il y a 20 ans, la masse salariale (salaires et cotisations sociales dont la retraite) représentait 70% de la richesse produite (PIB), contre 60% aujourd'hui. Cette baisse de 10 points de PIB (180 milliards d'euros chaque année) de la part des salaires dans la richesse produite doit être récupérée pour les salaires, la protection sociale (dont les retraites).

L'Union syndicale Solidaires s'est adressée aux autres organisations syndicales et considère qu'il y a urgence à construire une mobilisation générale interprofessionnelle pour imposer une meilleure répartition des richesses, pour permettre l'équilibre des systèmes de retraite, pour refaire tourner la roue de l'histoire à l'endroit !

Communiqué du 26 janvier 2010

COMITÉ D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (ET CONDITIONS DE TRAVAIL), POUR QUOI FAIRE...

SUD-Éducation a des idées : le CHS (CT) est-il le lieu pour les exprimer ? À priori, malgré les apparences, bien plus qu'ailleurs, rue comprise.

Quelles sont nos revendications ? Quelle est la réalité ?

Lutte contre la précarité : la médecine de prévention recueille moins de candidats que de postes à pourvoir... Nous sommes donc très loin de la légalité : 1 heure-médecin pour 20 personnels (fourchette basse) . L'administration propose néanmoins des postes contractuels en lieu et place des vacances ; c'est une avancée, mais sera-t-elle suffisante ? À moins de trouver des médecins adhérents d'un quelconque groupuscule style NPA ou LO (bon courage !), difficile de dénicher un "bénévole" à 30 euros de l'heure environ, soit grosso modo moitié moins qu'en libéral... Nous avons donc actuellement environ cinq équivalents temps plein pour l'académie :

un mi-temps pour les ATOS

pour le 94 : 1,9 médecin pour les enseignants

pour le 93 : quasiment deux équivalents temps plein

pour le 77 : un médecin

Problèmes liés au classement en Établissements Publics Administratifs : comment réclamer quand la loi ne nous permet pas d'engager des poursuites ? Discrimination de traitement ? Voyez cela avec votre gestionnaire... Environnement nocif (amiante, produits toxiques...) ? Voyez cela avec la collectivité locale concernée. Bref, même si les responsables en matière de sécurité et santé au travail, au niveau académique, sont réellement de bonne volonté, ils n'ont pas les moyens de leurs envies... Ceci étant, la transformation en Établissement Public Industriel ou Commercial ne résoudrait rien, puisque d'autres soucis apparaîtraient, dont le développement n'a pas sa place ici. Que faire ? Bonne question, la FSU ayant approuvé la transformation des CHS en CHSCT, sans garanties quant aux prérogatives de ces derniers... DÉNONCER chaque manquement observé, à chaque Conseil d'Administration (d'École), et demander la réunion du CHS local (CA ou CE) dès que nécessaire... La grève du zèle a parfois du bon !

Grippe H1N1 : en CHS aussi, elle occupe le terrain. Est-il raisonnable de débloquent des millions d'euros pour une maladie qui, a priori, fera moins de morts que la grippe saisonnière ? Il est par ailleurs apparemment de bon ton de passer sous silence toutes les victimes de la vie hors les murs : les SDF ? Qu'ils crèvent ! Ils-Elles n'ont qu'à travailler... Ils-Elles aimeraient bien travailler ! 24 heures par semaine au SMIC : Combien le loyer en petite couronne pour un studio ? Un mois de paye ? Dans le meilleur des cas ! Ya basta ! Et oublions les MILLIARDS pour les banques ! Mais la pauvreté n'est pas une maladie, et elle ne touche que les pauvres.

Souffrance au travail : Cela fait déjà des années que Sylvaine réfléchit aux possibilités de lutte contre ce fléau. Le médecin de prévention aimerait bien œuvrer en ce sens, mais il n'a pas le logiciel pour évaluer les dégâts, lesquels existent... Il y a une centaine de départements en France, et une centaine d'exemplaires de ce logiciel coûterait bien moins que le drone ayant servi à protéger le pape lors de

son voyage à Lourdes. Où sont les priorités ? Celle de l'administration centrale consiste à faire financer celle-ci par les adhérents de la MGEN. Oui mais à moitié seulement, nous répond-on ! Et alors ? Depuis quand les salariés ont-ils-elles à financer les bêtises de l'employeur-se ? La souffrance au travail fait partie de l'axe prioritaire de la médecine de prévention académique pour 2010, avec la sécurité, les incivilités et le stress. Si les médecins n'ont pas les moyens requis pour effectuer un état des lieux préalable, comment vont-ils pouvoir affecter les moyens nécessaires à l'action envisagée ? Cette bonne volonté affichée n'est qu'une façade ? Ce ne semble pas être le cas, mais peut-être suis-je trop naïf ; de toute façon, trouvant l'équation "administration = vilains" risible, je me vois mal affirmer le contraire.

Point amiante : Une seule municipalité a répondu à la demande de l'inspection académique sur l'état des lieux : Maisons-Alfort. Demandons donc à nos directeurs et principaux s'ils sont en possession du Document Technique Amiante de leur établissement. Ils doivent l'avoir, ou à tout le moins l'avoir demandé. Les 178 retours de questionnaires font quand même apparaître de nombreuses expositions à l'amiante (133), majoritairement faibles. Mais les maladies liées à l'amiante ne sont pas forcément liées à une intensité ou à une durée minimales... Demandons fermement à consulter les DTA dans nos établissements.

Accidents de travail et maladies professionnelles : Actuellement, le délai d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous avec le médecin de prévention est de l'ordre de la semaine. C'est à rapprocher des cinq mois d'attente de 2008... L'embauche de secrétaires permet aux médecins de pratiquer plus la médecine, et de laisser les tâches de bureau à leurs secrétaires. L'existence conjointe d'un bureau pour le secrétariat et d'un cabinet pour le rendez-vous avec le médecin n'est pas non plus négligeable pour l'efficacité.

Santé et sécurité au travail sont donc loin d'être assurées. La bonne volonté des personnels en charge de ce dossier n'est pas en cause. Mais lorsque le robinet est fermé, l'eau ne coule pas. Sans moyens réels, l'action s'arrête d'elle-même. Les Conseillers en prévention (nouvelle dénomination des ACMO), pour le premier degré, manquent dans la moitié des circonscriptions. Pourtant, ceux-ci ne sont pas responsables des manques. Mais sur quel temps serait effectuée cette charge de travail ? Aucune réponse pour l'instant...

Nous en sommes réduits à une seule solution : la lutte. Mais représentant 7 % des VOTANTS, sommes-nous en mesure d'emporter le morceau ? OUI ! Il s'agit donc, répétons-le, de DÉNONCER chaque manquement observé, à chaque Conseil d'Administration (d'École), et de demander la réunion du CHS local (CA ou CE) dès que nécessaire... La grève du zèle a parfois du bon !

Frédéric Cerny ☐

ÉVALUATIONS : TOUJOURS SANS NOUS !

APPEL DES 200 MAÎTRES CONTRE LES ÉVALUATIONS NATIONALES

Au cours de l'année scolaire 2009, les évaluations nationales destinées aux élèves de CM2 et de CE1 - et voulues par le Ministre Xavier Darcos - sont arrivées dans les écoles comme s'il s'agissait des sujets du baccalauréat (documents secrets fournis la veille pour le lendemain). Rarement un dispositif aura provoqué autant de réactions négatives, chez les enseignants du premier degré comme chez les parents d'élèves, et pour cause. Il s'agissait en milieu d'année scolaire d'évaluer une année entière, qui plus est sur des nouveaux programmes récemment imposés. Plusieurs épreuves étaient inadaptées (niveau de difficulté, temps accordé). De plus le mode de correction qui n'admettait que 1 ou 0 pour évaluer rendait impossible l'analyse des raisons de l'échec d'un élève. Enfin, le risque d'une communication publique des résultats, et donc d'une mise en concurrence des écoles, était entier.

Malgré les protestations massives et argumentées des professionnels de l'Éducation et la non communication de 30% des résultats de CM2, toutes les écoles de France retrouveront en janvier (CM2) et mai (CE1) prochains ces évaluations, dans l'état pédagogiquement irresponsable où elles étaient apparues, avec les mêmes aberrations, la même nuisance et les mêmes risques.

Par ailleurs, la passation des épreuves était récompensée par l'attribution d'une prime de 400 € dont la répartition va à l'encontre du principe républicain d'égalité, générant ici ou là tensions et conflits (partage entre collègues sur un même poste, problème des remplaçants, enseignants ayant changé d'école). Tout cela s'appliquant à géométrie variable : ainsi quand certaines académies distribuent facilement la prime, d'autres ne le font qu'après total respect de la procédure. De même, au prétexte "d'un

service de fonctionnaire non fait", des collègues ont perdu, en plus de la prime, une journée de salaire.

C'est donc avec un mépris affiché et infantilisant que l'administration va à nouveau réclamer la passation de ces évaluations à des enseignants qui ne seraient pourtant pas opposés à de véritables outils au service des élèves et de leurs apprentissages.

Voilà pourquoi nous invitons les maîtres et maîtresses pour lesquels le ministère réduit le service à l'obéissance et à la gestion de la pénurie (suppressions massives d'emplois, semaine de 4 jours, nouveaux programmes, aide personnalisée, fichier informatique base-élèves, fin programmée des RASED et des IUFM), ainsi que les parents d'élèves, à s'opposer à ces évaluations selon les modalités de leur choix : boycott (un élève absent invalide les évaluations), simple passation des compétences déjà travaillées, notation plus intelligente, autre usage des documents... Dans tous les cas, nous demandons à nos collègues de ne transmettre aucun résultat à l'administration ou à le faire sous des formes qu'elle ne pourrait pas exploiter. Nous invitons les conseils des maîtres à soutenir publiquement ceux d'entre eux qui, au CM2 comme au CE1, seraient conduits à agir ainsi dans l'intérêt des élèves, premières victimes de cette ineptie.

Enfin, nous appelons tous ceux - enseignants, parents, syndicats, mouvements pédagogiques, associations de l'éducation populaire, fédérations de parents d'élèves - qui se reconnaîtraient dans la justesse de cette action à rejoindre cet appel et à le diffuser largement autour d'eux dans l'intérêt et le respect de nos élèves et des valeurs qui fondent l'école de la république.

Contact : Sylvain Grandserre 06 19 69 45 83

COMMUNIQUÉ D'ERWAN REDON ET SES DÉFENSEURS

24 DÉCEMBRE 2009

Par une ordonnance de référé du 21 décembre 2009, le juge des référés du Tribunal Administratif de Marseille a décidé de suspendre la sanction de déplacement d'office prise par l'Inspecteur d'Académie le 22 septembre 2009, à la suite du conseil de discipline qui s'est tenu le 17 septembre 2009 et qui avait proposé cette sanction.

Le juge des référés a considéré que la procédure inique qui s'est déroulée devant le conseil de discipline était irrégulière, notamment au regard de la partialité de son président, l'Inspecteur d'Académie, qui n'a pas hésité à prendre parti publiquement sur la manière de servir d'Erwan REDON, mais aussi du point de vue des membres du conseil de discipline qui n'ont pas respecté les règles du vote de la proposition de sanction (la majorité des membres présents n'ayant pas voté pour la sanction de déplacement d'office) et les exigences de motivation de l'avis (impossibilité de déterminer parmi les faits reprochés à Erwan REDON, ceux de nature à justifier la proposition de sanction).

Le juge des référés a enjoint à l'administration de réintégrer Erwan REDON au sein de l'école élémentaire des Convalescents (Marseille 1^{er} arrondissement) dans un délai de un mois à compter de la notification de cette ordonnance.

Cette décision est un encouragement à toutes celles et ceux qui luttent pour que les enfants retrouvent leur place dans un système éducatif qui en a effacé les sujets au profit de «machines élèves».

Pour ces enfants, les luttes se poursuivent quotidiennement, contre leur fichage dans la Base-Élèves (base-enfant !), contre la mise en boîte évaluatrice, contre une aide spécialisée au rabais avec l'aide personnalisée, contre une pédagogie d'état qui ne dit pas son nom, pour le respect de leur droit à l'espace et au temps nécessaires pour se construire.

Cette décision rappelle par ailleurs aux instances paritaires, que le droit s'applique pour touTEs, au delà des intérêts bien compris entre syndicats et ministère de l'éducation ou de ses potentats locaux.

Les personnels de l'éducation nationale et toutes celles et ceux attachés à un service public d'éducation continueront à se battre contre l'archaïsme des commissions disciplinaires, contre la hiérarchie de l'éducation nationale.

Contact : Maitre Sémeriva : 06 64 85 98 74 / Erwan Redon : 06 32 70 91 89

Nous sommes heureux d'apprendre qu'aujourd'hui, lundi 25 janvier, Erwan Redon a réintégré sa classe

Plateforme revendicative pour lancer des États généraux de l'Éducation :
Compte-rendu de la première rencontre des collègues de Saint-Denis du 10 décembre
2009, journée de grève.

En préambule :

Conformément à ce qui avait été voté en AG de grève lors de la journée unitaire de mobilisation du 24 novembre 2009, Sud Éducation a appelé les collègues du 1er degré à se mettre en grève le 10 décembre sur le département afin de commencer à réfléchir ensemble à une plate-forme de propositions / revendications que nous souhaitons pour l'avenir de l'École Publique. Une dizaine de collègues de la commune de Saint-Denis étaient donc en grève ce jour là et se sont réunis afin d'entamer ces « États généraux de l'Éducation »

	Constats	Propositions / Revendications
<p>1. Quelle école pour quelle société ? La fin de l'école comme instrument de tri social.</p>	<p>L'École de la République est depuis trop longtemps un instrument de tri social. Par un système méritocratique, élitiste et de plus en plus soumis à la «<i>culture du résultat</i>», de nombreux élèves sortent du système scolaire sans posséder tous les outils de compréhension du monde qui les entoure, alors même que c'est l'essence de notre métier.</p> <p>En ce sens, les innovations pédagogiques, alliées à des moyens spécifiques de prise en charge des élèves (voir 3 et 4) restent un levier indispensable pour amener nos élèves vers le progrès (et non la réussite) personnel et l'exercice d'une citoyenneté libre et humaniste.</p>	<p>La possibilité de mettre en place dans les écoles des projets pédagogiques visant la création de véritables classes de cycles liées au rythme de l'enfant</p>
<p>2. Quelle formation des maîtres ?</p>	<p>La formation des maîtres et maîtresses d'aujourd'hui conditionnent en partie le progrès de tous nos élèves, citoyens de demain. C'est pourquoi il apparaît évident que la préparation et l'entrée dans le métier d'enseignant est un enjeu essentiel.</p> <p>Or, la réforme du recrutement des professeurs mises en place en ce moment par le gouvernement va à l'encontre d'une formation à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres. Nous sommes exigeants sur les compétences de nos élèves, soyons exigeants envers les compétences de nos maîtres en leur offrant une formation de qualité !</p>	<p>La création d'une filière universitaire se destinant aux carrières enseignantes permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⚡ une formation initiale de 3 ans rémunérée ; ⚡ une formation accessible après obtention du Baccalauréat ; ⚡ une formation ouverte sur différents mouvements pédagogiques et sur les sciences sociales et humaines (sociologie, psychologie, sciences de l'éducation...) ; ⚡ une formation professionnalisante alliant théorie et pratique.

	Constats	Propositions / Revendications
3. Le nombre d'élèves par classe	<p>Les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves ne se résument pas qu'à la «bonne pratique pédagogique». L'effectif des élèves par classe reste un paramètre important et conditionne bien souvent une ambiance de classe favorable pour chacun. Non à l'augmentation du nombre d'élèves par classe !</p> <p>Le travail en équipe, en échanges de service, en décrochage sont des pratiques qui sont porteuses de progrès pour les élèves et vecteurs de réussites pédagogiques pour les enseignants. Il faut donc plus de maîtres que de classes dans toutes les écoles du département.</p>	<p>Pour le département de la Seine-Saint-Denis, nous exigeons les seuils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⚡ Zone ZEP : 18 élèves en élémentaire et 20 en maternelle (par classe). ⚡ Zone hors-ZEP : 20 élèves en élémentaire et 23 en maternelle (par classe) ; ⚡ Création de postes d'enseignants titulaires : plus de maîtres que de classes dans toutes les écoles du département !
4. Quels moyens de prise en charge des difficultés scolaires des élèves ?	<p>Les causes des difficultés des élèves sont diverses. L'enseignant a donc besoin de collègues spécialistes, formés, afin de prendre en charge ces difficultés et de trouver les moyens aux élèves de sortir de celles-ci. Les personnels RASED sont en ce sens, des personnes-ressources indispensables à toutes les écoles.</p> <p>Il faut donc rétablir des réseaux complets sur chaque groupe scolaire et les renforcer dans les zones où les besoins sont plus importants.</p>	<p>Dans le département, nous exigeons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⚡ La création massive de tous les postes spécialisés RASED (E, G, Psychologues scolaires) nécessaires pour les écoles ; ⚡ Le départ immédiat en formation de tous les personnels volontaires pour ces postes.
5. Le remplacement : quelle solution pour le 93 ?	<p>Le taux de non remplacement des collègues absents dans le département reste toujours trop élevé et inacceptable. Plus de 700 journées non remplacées sur la commune de Saint-Denis.</p> <p>Ce sont autant d'élèves sans maîtres ou maîtresses, des classes surchargées qui perturbent l'organisation d'une école et les apprentissages qui y sont dispensés. Cette situation ne peut plus durer !</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Création budgétaire en urgence de 450 postes de titulaires remplaçants sur le département
6. Précarité des personnels de l'Éducation nationale : plus jamais ça !	<p>Les collègues contractuels, vacataires, AVS, EVS (CAV-CAE) sont devenus des acteurs indispensables de la communauté éducative d'un établissement scolaire aujourd'hui.</p> <p>Auprès des élèves, des enseignants, des directions, des familles, ils sont partie prenante de la vie de l'école. Ces personnels ont également des compétences précises et nécessaires à leurs fonctions qu'il est temps de reconnaître et de valoriser par un statut pérenne et une formation indispensable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Titularisation de tous les personnels précaires de l'Éducation nationale ; ⚡ Création de nouveaux corps de fonctionnaires.

CIRCULAIRE OU PAS : RÉGULARISATION DE TOUS LES SANS PAPIERS !

Depuis le 12 octobre, plus de 5000 travailleurs sans papiers se sont mis en grève, et se sont regroupés sur une trentaine de sites à Paris et en région parisienne. Ils sont extrêmement déterminés à poursuivre leur mobilisation pour obtenir des papiers pour tous. Mais leur mouvement d'occupation est de plus en plus difficile à tenir, la police intervenant systématiquement pour les évacuer.

Pendant ce temps-là, onze syndicats et associations, dont Solidaires, négociaient avec Besson : ce n'était pas pour obtenir la régularisation de tous les sans papiers, mais une circulaire plus claire sur les critères de régularisation par le travail. Donc ces négociations reposaient sur un accord de principe sur la régularisation au cas par cas.

La première réponse du gouvernement est venue de Darcos : l'annonce de sanctions contre les employeurs de clandestins. Peu de craintes à avoir pour les patrons, l'inspection du travail ayant de moins en moins de moyens d'intervention. Par contre une pression accrue sur les salariés !

Ensuite Besson a annoncé sa nouvelle circulaire, fruit des négociations entamées depuis octobre :

Pour avoir des papiers, les travailleurs devront cumuler les exigences suivantes :

- Cinq ans de présence en France
- Exercice d'un emploi dans les métiers en tension
- Ancienneté égale ou supérieure à 12 mois dans l'entreprise
- Contrat de travail avec CDD ou CDI d'une durée égale ou supérieure à 12 mois

- Capacité d'intégration du demandeur. En particulier parler français

- Paiement de la taxe ANAEM par l'employeur.

Les travailleurs algériens et tunisiens sont exclus de cette circulaire.

Bref, Besson ne lâche rien ! Il réaffirme la régularisation au cas par cas selon les besoins économiques, et annonce entre 500 et 1000 régularisations.

Les onze syndicats et associations qui ont négocié cette circulaire, et donc accepté de rester sur le terrain du gouvernement, ne sont pas contents : "... en dépit de quelques avancées, le compte n'y est pas !"

Les sans papiers, eux, ont le sentiment de n'avoir rien gagné du tout ! Cette nouvelle circulaire, comme celle de 2006, comme toutes les autres, les met à la merci des préfetures et de l'interprétation qu'elles en feront, et à la merci des patrons, puisque le gouvernement continue à exiger que ceux-ci remplissent un formulaire, le CERFA, pour valider toute demande de régularisation par le travail.

Il faut dire qu'aucun sans papiers ne participait aux négociations !

Aujourd'hui, la seule issue pour leur mouvement, c'est son élargissement, son contrôle par les sans papiers eux-mêmes, le refus de négociations sur les critères du cas par cas, et l'exigence de la régularisation sans conditions de tous les sans papiers !

SUD éducation, qui revendique le droit à la libre circulation des personnes, appelle à soutenir la lutte des sans papiers et leur exigence de régularisation de tous sans condition. Circulaire ou pas, des papiers pour tous !

Travailleurs sans-papiers Occupation à Joinville-le-Pont pour leur régularisation

Solidaires et RESF soutiennent les huit travailleurs sans-papiers qui occupent leur entreprise, la Société OXYPLUS, groupe ACCELIS, 28, rue CHAPSAL à Joinville-le-Pont, depuis le 28 décembre pour obtenir leur régularisation. Ils sont en grève depuis le 12 octobre. Ils ont d'abord participé à l'occupation de Samsic porte de Champeret puis se sont répartis sur différents sites avant d'occuper Joinville. Ils sont tous en France depuis plusieurs années (5 ans pour la dernière arrivée et jusqu'à 12 ans pour certains) et sont déclarés sous leur véritable identité. La société Oxy+ est une société de service (nettoyage de chambres d'hôtel) qui emploie 272 personnes, le patron possédant 4 autres sociétés : Stella, Primium, Acqua, etc. Environ 1 200 employés au total.

Les employés sont payés à la tâche : pour 3 chambres et demi ou 4 chambres et demi nettoyées, on leur compte une heure de travail (Il faut parfois 45 mn pour nettoyer une chambre). Le nettoyage d'une chambre est négocié entre 18 et 20 euros, un employé touche 8,97 euros brut de l'heure. Couverture sociale : le minimum - l'arrêt de travail

signifie l'absence de salaire. Au bout du mois, ils touchent de 500 à 600 euros, un peu plus s'ils arrivent à faire des heures sup mais tous nous ont dit qu'un cumul important d'heures de travail amenait rapidement fatigue, maux de dos, ... Il semble par ailleurs qu'un certain nombre de produits utilisés ne soit pas inoffensifs... (l'un des grévistes a été arrêté 4 mois pour des problèmes pulmonaires).

En octobre, leur patron leur avait laissé entendre qu'il ferait des CERFA (oralement), il s'est rétracté depuis et leur a envoyé une lettre de licenciement...

Ils ont vainement essayé de joindre la Cgt à Joinville, mais n'ont pour l'instant pu joindre personne.

Un comité de soutien est en train de se créer.

Leur patron devait passer lundi 4 janvier. Il serait vraiment nécessaire de ne pas les laisser isolés. On peut toujours passer les voir ça leur fera plaisir (direction Paris Vincennes après le pont de Joinville face à la station BP, il y a des drapeaux CGT et Solidaires)

Régularisation de tous les sans-papiers !

D'après Pierre-Yves

tract 108

LA « MASTERISATION » OU COMMENT CASSER LE STATUT TOUT EN SUPPRIMANT LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Luc Chatel a affirmé «*qu'il n'était pas question de revenir*» sur les décrets de Masterisation des concours enseignants, publiés le 28 juillet 2009. Jacques Chirac avait fait preuve de la même «détermination» en 2006 quelques semaines avant de retirer le CPE ! Mais pour obtenir l'abrogation des textes de juillet 2009, il va falloir se mobiliser massivement !

Cette nouvelle régression remet définitivement en cause la formation des enseignants, alors que tous les professionnels s'accordent sur le fait qu'«enseigner, ça s'apprend» ! Et, cette attaque en règle contre le statut n'en finit plus de susciter des oppositions. Le dernier en date, celui du CNESER (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), vient allonger une liste déjà bien fournie : la CPU, la CDIUFM, l'ensemble des syndicats, l'ICEM-Pédagogie Freinet, etc...

Il faut tout faire pour empêcher l'application de ces décrets et obtenir leur abrogation ! S'ils entraînent en vigueur, c'est dès septembre 2010, qu'on peut s'attendre au pire...

Tentons, à partir des différentes conclusions des groupes de travail, des décrets et des circulaires, de bien comprendre ce qui risque de nous arriver.

1^{er} constat : le «parcours du combattant» pour les candidats au concours

Premier changement de taille : il faudra, non plus quatre ans pour devenir enseignant (Licence + 1 an de préparation) mais cinq ans. La 5^{ème} année (année de PE2) est actuellement une année de fonctionnaire stagiaire rémunérée à plus de 1300 €/mois. Cela ne sera plus le cas en 5^{ème} année (année de M2), avec les décrets.

Réponse de Valérie Pécresse : «*il y aura un dispositif social pour les étudiants en Master*». Regardons-y de plus près :

- ◆ des bourses «sur critère académiques» de 200€/mois pour 12 000 étudiants (entre 7 et 9 % des étudiants préparant des concours !).

- ◆ des stages en responsabilité rémunérés, environ 250 €/mois.

- ◆ Pour les étudiants boursiers au taux le plus fort, un complément de 120 €/mois.

Dons, pour moins de 10 % des candidats aux concours, l'année de M2 sera rémunérée (si tout est cumulé !) à hauteur de 550 €/mois, contre plus de 1300 €/mois pour tous actuellement !!! Pour 90 % des candidats, ce sera 250 €/mois ! Une perte de plus de 1000 €/mois ! Et une sacrée économie pour le budget ! Mais une année d'étude de plus à financer pour les étudiants et leurs familles !!!

2^{ème} constat : la «folle année de M2»

Jusqu'ici, les candidats aux concours finissaient leurs études (souvent une Licence) puis préparaient le concours pendant un an puis étaient formés (et rémunérés) pendant l'année de stage.

Avec la Masterisation, c'est tout en même temps pendant l'année de M2 !!!

Pour un candidat, cette année de M2 devra comprendre :

- le passage des épreuves écrites en septembre ;

- le suivi et la validation des enseignements universitaires du M2 pluridisciplinaire (pour les PE) ;

- la préparation d'un mémoire universitaire de Master ;

- quatre semaines de stage en responsabilité ;

- des modules complémentaires de préparation à l'oral ;

- le passage des épreuves orales au mois de juin.

En un an, il faudra donc concentrer une année de PE1, de PE2 et une année universitaire de M2 ! Et, Valérie Pécresse ose «réserver» 5000 postes d'assistants d'éducation aux étudiants en M2. C'est non seulement absurde mais aussi totalement indécent. Les étudiants les plus défavorisés socialement devront en plus travailler !!!

La synthèse des groupes de travail ministériels sur les concours «masterisés» évoque cette année de M2 comme une «*formation professionnelle initiale qu'il faudra ensuite compléter*». Pas besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'en plus d'être éreintante, cette année de M2 ne sera en rien, une année de formation professionnelle ! Il n'y aura ni temps, ni dispositif pour faire ce qu'il y a de plus utile dans la construction d'un savoir-

faire professionnel : l'aller-retour entre pratique (en stage sur le terrain) et théorie (dans les modules à l'IUFM).

Le ministère ne se vante pas d'un autre aspect, aussi scandaleux : la réduction drastique du nombre d'heures de stage en responsabilité (de 342 heures à 108 heures, pour un PE). En effet, la première année «sur le terrain» ne peut être considérée comme un stage puisque le collègue aura sa classe à l'année.

L'année de M2 sera une course effrénée vers un seul objectif : l'obtention du concours en Juin.

Avec la Masterisation, le ministère réfute le fait qu'«enseigner, ça s'apprend».

3^{ème} constat : Sur le terrain, sans formation

Selon les textes, le «*lauréat du concours (...) sera l'année suivante professeur stagiaire et non plus élève-professeur*». À ce titre, «*il prendra la responsabilité d'une classe*». Dès septembre 2010, les reçus seront donc nommés dans les écoles à temps plein. Mais : «*cependant, une partie de son année sera consacrée à parfaire sa formation*».

Ce qui sous-entend que la formation «à parfaire» serait déjà, en grande partie accomplie !

Les conditions d'exercice dans de nombreuses écoles du département sont de plus en plus dures. Le manque de moyens RASED, la concentration des difficultés sociales et scolaires des élèves mais aussi le manque de remplaçants pèsent lourdement sur le climat de travail de nombreuses équipes. La première année d'exercice pour les collègues est bien souvent un véritable «baptême du feu». Mais comment envisager que ces débuts, souvent éprouvants, soient assumés par des collègues dépourvus de formation ? L'année de PE2 reste aujourd'hui une première confrontation à la réalité tout à fait essentielle. Sans cette année de stage en alternance (terrain-IUFM), il est à prévoir que les futurs collègues seront nettement plus désarmés que les T1 !

C'est scandaleux de faire connaître une telle entrée dans le métier à de jeunes enseignant(e)s !

4^{ème} constat : la précarité pour les Masterisés non-reçus au concours

Xavier Darcos estimait qu'en cas de «manque ponctuel de tel ou tel professeur, l'agence pourrait solliciter des jeunes professeurs en fin de préparation, des stagiaires ou des élèves en fin de master».

Ca tombe bien avec la mise en place de la «Masterisation des concours enseignants» ! C'est bien ce public d'étudiants en fin de master, qui seront appelés à faire des remplacements !!!

Avec le nouveau ministre, assisterons-nous à une volonté d'apaisement sur cette question du remplacement ?

Luc Chatel n'a pas, pour l'instant, mis en place l'agence nationale du remplacement. Mais a-t-il abandonné l'idée pour autant ? En aucun cas, la seule chose sur laquelle il se démarque de son prédécesseur, est parfaitement anecdotique. À

l'Assemblée Nationale, le 27 octobre il déclarait : «Xavier Darcos avait évoqué la création d'une agence-terme qui, je dois le préciser, ne semble pas nécessairement le plus approprié. Je proposerai début 2010 des mesures tendant à renforcer la réactivité et la souplesse du système actuel». Luc Chatel n'abandonne en rien l'idée. D'autant plus que le rapport d'un cabinet d'audit privé (commandé par Darcos) vient de sortir. Pour le manque de remplaçants, deux «solutions» sont proposées :

- le recrutement d'étudiants en Master ;
- le recrutement de jeunes retraités.

On l'a compris, cette régression majeure que constitue la Masterisation est un moyen de :

- poursuivre la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite (la RGPP) ;

-faire passer l'embauche de contractuels et de vacataires dans l'enseignement primaire ;

-prendre une «revanche» contre le temple d'un «pédagogisme» honni que représente l'IUFM.

Il s'agit bien d'une politique agressive de réduction des moyens alloués au service public d'éducation. Mais c'est aussi la continuation d'une politique pédagogique réactionnaire, dont les «nouveaux programmes», la systématisation des logiques d'évaluation et de fichage des élèves sont les autres volets.

Il s'agit de construire une riposte d'ensemble des enseignants mais aussi des parents d'élèves contre cette casse programmée de l'école publique. Cette politique ne s'arrêtera que si nous y mettons un terme, en nous mobilisant massivement et résolument.

UNIVERSITÉS CATHOS : LE MAL-ENSEIGNEMENT À VOS FRAIS

Tandis que Sarkozy amusait la galerie en plaçant le prêtre au dessus de l'instituteur dans son discours de Latran, en décembre 2007, une politique anti-laïque plus discrète mais très concrète se dessinait : le 18 décembre 2008 était signé un accord avec le Vatican, autorisant les «universités» catholiques en France à délivrer les diplômes nationaux de licence et master.

Cette reconnaissance va être complétée, à partir de 2010, par la signature de conventions pluriannuelles entre le ministère de l'enseignement supérieur et les établissements privés non lucratifs volontaires, au motif de leur contribution aux «missions de service public». On s'oriente vers un système proche de celui existant pour l'enseignement primaire et secondaire, avec un financement par le contribuable des universités catholiques. Le transfert de fonds vers le privé a commencé, avec une augmentation de 4,5 millions d'euros du budget alloué aux établissements supérieurs privés dans le budget 2010. Selon Muriel Fitoussi et Eddy Khaldi (1), chaque étudiant du privé bénéficie déjà de 1.100 € de subvention et de 1.709 € de taxe d'apprentissage (librement versée par les entreprises), contre 171 € dans le public.

La ministre de l'enseignement supérieur, Valérie Pécresse, propose de financer établissements publics et privés sur les mêmes critères de performance. À ce jeu, l'arroseur risque fort d'être arrosé. Comme pour les universités, l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) a en effet évalué les licences que prétendent délivrer des instituts catholiques (2). Bien que cette évaluation ne vaille pas parole d'évangile, les résultats sont très faibles.

Dans les différents établissements catholiques, l'AERES note le manque de qualification des enseignants,

recrutés à bac+5, contre bac+8 dans les universités publiques. Les programmes sont également en cause. Ainsi, la licence de sciences sociales de l'Institut Catholique de Paris «paraît en deçà des exigences d'objectivité et de scientificité qui font la qualité de tout diplôme de ce niveau». Il est en effet difficile de prétendre construire un savoir scientifique dans le cadre étroit des dogmes religieux. La licence de philosophie du même institut, centrée sur la philosophie morale, l'éthique et la métaphysique est jugée «en deçà des attentes en matière d'objectivité du savoir philosophique», de même que celle de l'Institut Saint-Pie X, «concentrée autour de questionnements relatifs aux pensées et aux croyances». Le cas de la licence d'histoire de l'Institut Saint-Pie X confine à la caricature. L'histoire contemporaine, en 3^e année, se résume aux thèmes suivants : «le Saint-Siège, l'Église et l'État en France de Pie IX à saint Pie X» ; «les papes et la France. Gallicanisme, ultramontanisme et question romaine (1849-1877)» ; «l'épiscopat français de la II^e République au début de la III^e République» ; «le Saint-Siège et l'Église de France face à la République (1878-1914)». Comme le note l'AERES, «aucune ouverture n'est opérée sur les mécanismes d'expansion des empires comme sur les processus contemporains de décolonisation, aucune vision des conflits sociaux et politiques de la seconde moitié du XX^e siècle n'est proposée». Argent public, savoir scientifique, Église... cherchez l'intrus.

Folubert Sansonnet

(1) <http://www.bakchich.info/L-Enseignement-superieur-victime,09208.html>

(2) <http://www.aeres-evaluation.fr/>

Assez de mépris!

Précaires et titulaires, mêmes combats pour la défense des droits ! !

Mobilisation et débrayage des personnels au lycée Suger de Saint-Denis et au lycée Utrillo de Stains touchés par la gestion des personnels mise en oeuvre par le rectorat. De quoi s'agit-il?

Un professeur contractuel croyait être en poste au lycée Suger de Saint-Denis, puisqu'il il a signé un contrat courant du 4 janvier au 31 août. Ce qui est plutôt un bon contrat, le collègue étant rémunéré durant les vacances d'été. Or il était en cours depuis quelques heures quand son téléphone portable a enregistré deux messages du rectorat, lui signifiant qu'il n'était plus affecté au lycée Suger, qu'en fait il n'y était employé que «pour une journée», et qu'un nouveau poste lui serait «éventuellement» proposé!

Tout est scandaleux : d'abord la rupture du contrat, plutôt avantageux pour le collègue répétons-le. Pour un remplacement pour une journée de cours ? ! Est-ce pour assurer les remplacements d'une journée, que le rectorat, extraordinairement réactif, se contente de messages téléphoniques pour désaffecter les collègues au lieu de notifications écrites? Et pourquoi désaffecter le collègue? C'est ici que le lycée Utrillo de Stains entre en scène.

Dans ce lycée exerce un collègue en lutte pour sa réintégration dans le corps des agrégés. Ex-PLP reçu à l'agrégation, mais dont la titularisation a été refusée par la DRH du ministère, Olivier Mahéo a été en conséquence nommé au lycée Suger comme PLP à la rentrée du mois de janvier, alors qu'il exerçait jusqu'alors au lycée Utrillo à Stains! Les collègues d'Utrillo se mobilisent donc pour sa réintégration dans le corps des agrégés et son retour dans cet établissement.

Ce chassé-croisé n'a pas manqué d'entraîner des réactions des collègues et des élèves.

Dès le 5 janvier, apprenant la rupture du contrat dont était victime leur collègue, les enseignants de Suger se réunissaient en AG et une forte majorité décidait de débrayer pour exiger son maintien.

Le jeudi suivant, scandalisés, les élèves bloquaient leur lycée tandis que les personnels d'Utrillo se réunissaient à leur tour

en AG, pour protester contre le refus de la réintégration de leur collègue dans le corps des agrégés et son affectation à Suger! Ils décident d'envoyer une délégation au rectorat le jour même, et la grève le jeudi suivant, 14 janvier.

Lors du blocage du lycée Suger, un élève qui tentait d'entrer a été violemment agressé (Il a perdu connaissance et a été hospitalisé dans un état grave) Le lendemain les enseignants ont débrayé pour condamner cet acte et en solidarité avec ce jeune et sa famille.

Le 14 janvier, les collègues du lycée Utrillo étaient en grève pour exiger le retour d'Olivier Mahéo et sa réintégration dans le corps des agrégés.

Où en sommes-nous ?

Le collègue contractuel a fini par accepter un remplacement dans un autre établissement, qui court jusqu'en avril. Nous veillerons à ce que la promesse qui lui a été faite de le réembaucher à partir d'avril, près de Saint-Denis, soit tenue. Le Rectorat a en outre généreusement accepté de lui payer l'intégralité du mois de janvier... parce qu'il économise juillet et août?

Avec les enseignants d'Utrillo à Stains, nous demandons la réintégration d'Olivier Mahéo dans le corps des agrégés.

Avec les enseignants de Suger à Saint-Denis, nous demandons que la CPE qui exerce à temps partiel soit nommée à temps complet, et que le demi-poste de surveillant qui a été supprimé soit rétabli.

Nous condamnons les violences dont l'élève de Suger a été victime. Elles illustrent aussi à quel point la question de la violence scolaire est liée aux conditions d'études.

Pour Sud-Education, il faut la titularisation des précaires, des postes d'enseignants et de vie scolaire, des TZR à la hauteur des besoins, pas des EMS (équipes mobiles de sécurité) !

Menu du SUD

Jeudi 11 et vendredi 12 février à Paris : stage régional pour les Agents Territoriaux des Établissements d'Enseignement

Samedi 27 février : manifestation pour la suppression du Ministère de l'identité nationale

Mercredi 3 mars 10h- 12h à Créteil : commission premier degré

Jeudi 11 mars à Saint-Denis : journée intersyndicale femmes

Lundi 15 mars 9h30 à 17h Montreuil : Assemblée Général académique

Mercredi 17 mars à Paris : commission fédérale enseignement professionnel

Jeudi 18 et vendredi 19 mars à Paris : Conseil Fédéral

Mardi 23 et mercredi 24 mars à Créteil : stage "Et si on parlait du travail (et de la souffrance au travail)

Jeudi 25 et vendredi 26 mars à Paris : stage national de Solidaires "immigration"

Si vous voulez participer à un de ces stages, prenez contact avec la permanence du syndicat.

bulletin d'adhésion

**Contactez les sections locales SUD éducation
Académie de Créteil(93-94-77)**

Alfortville: Thomas Brunet, Élem Octobre, 06 13 44 17 42

Aubervilliers : Sabine Duran,Élem. Condorcet
01 48 33 96 18

Aulnay: Cybèle David, Collège Christine de Pisan,
06 19 36 72 58

Bobigny : Isabelle Dréau, Élé. M. Curie 06 11 82 69 69

Bondy : Patricia Géraud, Élé. d'application Terre St
Blaise 01 48 49 27 91

Bonneuil : Gérard Diguët,Élé. Romain Rolland A
06 71 30 55 40

Champigny : Éric Charles, Mater Maurice Denis,
06 77 99 99 17

Épinay : Marc Van Der Voerd, Élé. A Dumas
01 48 41 70 66

Fontenay sous Bois : Marie-Jeanne Couppey,Élé. Henri
Wallon 06 08 58 62 35

Gentilly : Philippe Potard, Collège Rosa Park,
06 85 32 27 69

Ivry; Sylvain Gondal, élémentaire Thorez A, 01 49 60 26
22

La Courneuve: Stéphane Hibon,Élé. Joliot Curie
06 66 92 32 63

La Plaine Saint-Denis : Élodie Boussarie,Élé. A. Césaire
06 73 14 08 55

Le Blanc Mesnil : Luc Colpart, Lycée Mozart 06 22 59 21
00

L'Hay les Roses, Annick Champeau, Collège Chevreul,
06 77 64 23 78

Maisons-Alfort : Emmanuelle Edmond, élue CAPD-CHS,
Élem Parmentier B, 06 14 67 32 71

Montfermeil: David Mateus, Élé. V. Hugo 01 45 09 27
80

Montreuil : Christiane Ourliac, Mater Jules Ferry
01 42 87 48 77

Nandy: Philippe Morgallet, Clg R. Buron, 01 60 63 32 25

Orly : Sophie Asselineau, Élé. Romain Rolland B
06 65 32 75 17

Romainville : Stéphanie Morisson, Mater M. Cachin
06 28 04 71 51

Rosny sous Bois : Cédric Lecour, 06 20 56 14 94

Saint-Denis : Rodolphe Ciulla, Mater. H Wallon
06 70 19 67 61

Sevran : Cécilia Dray, Élé. Nobel 01 43 83 98 21

Stains : Marie Adline Élé. Jean Rostand 06 70 96 16 11

Sucy en Brie; Frédéric Cerny (CHS), Mater Procection, 01-
45-90-88-91

Villejuif : Natalie Charpentier, Élé. Robert Lebon,
01 41 73 46 30

Villetaneuse:-Pierrefite : Thomas Donadieu, Élé. J-B Clément
06 63 12 23 90

Villeneuve Saint Georges: Alain Taupin, Élé. Anatole France,
01 43 89 08 42

Vitry sur Seine : Étienne Roch, Lycée Jean Macé, 06 78 70 14 97

Dispensé de timbrage

CRÉTEIL C.C.

**Créteil
SUD
Éducation**

11-13 rue des Archives
94010 CRÉTEIL CEDEX

P

P R E S S E

D I S T R I B U É E P A R

LA POSTE 

Déposé le :
4 février 2010

Janvier 2010, n°81

Prix : 1,5 € / abonnement : 15 €



Pages	Sommaire
1-2	<i>C'est le moment d'y aller ! Tous ensemble</i>
2-3	Échos des établissements...
4-6	Cas d'école... ►► Compte-rendu de la CCP Vie scolaire ►► Comité d'hygiène et sécurité, pour quoi faire...
7-10	Les Luttés ►► Évaluation, toujours sans nous... ►► Plateforme pour les États-généraux de l'Éducation ►► Circulaire ou pas, régularisation de tous les sans-papiers ►► Non à la précarité, non aux contrats de 108 heures
12-14	'Nalise : ►► La mastérisation ou comment casser le statut... ►► Universités cathos : le mal-enseignement à vos frais ►► Précaires et titulaires, mêmes combats pour la défense des droits
14	Menu du SUD...
15	Bulletin d'adhésion
Encart	Supplément spécial fichage

SUD Éducation Académie de Créteil - Maison des syndicats de Créteil

11-13 rue des Archives - 94010 Créteil cedex Tel : 01.43.77.33.59 - Fax : 01 43 77 65 58
e-mail : contact@sudeduccreteil.org Site : <http://www.sudeduccreteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Philippe BARRE

Commission Paritaire N° 1210S07631